DLP-8-11-85532001

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Circonscription
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -
☎ (95) 36.05.70



Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n° 62

du 8 Juillet 1985



VIGNE

C'est la sécheresse. De nombreuses vignes n'ont pas reçu d'eau depuis le 25 Mai. La végétation en est notablement ralentie mais c'est le début de la fermeture de la grappe pour les Niellucio, Muscat, Malvoisie Carignan et Grenache.

***** Oïdium**

Toujours localisé à quelques foyers sur Carignan mais surveillez vos parcelles !

***** Tordeuses de la grappe :**

--> De la Marana à Porto-Vecchio le vol de la 2ième génération touche à sa fin. Nous avons dénombré peu de pontes, mais ce vol risque d'être étalé. Observez vos parcelles une dizaine de jours aprés votre traitement préventif et si 10 % des grappes sont atteintes intervenez avec un traitement curatif .

Visez bien les grappes. Ne traitez que si le risque est réel.

--> Sur Saint Florent, Patrimonio, Ajaccio et Sarténe le traitement aérien est en cours. Ne pas intervenir.

--> Dans le Cap, sur Calvi le vol est faible inutile d'intervenir.

***** Esca**

Un désséchement brutal de certaines souches peut actuellement être observé dans toutes les régions. Ce dépérissement brutal est fréquemment du à l'esca. Une coupe du bois permet de voir l'intérieur mou, de couleur jaune. Rien à faire pour le moment. Seul un traitement d'hiver permettra d'éviter l'extension de la maladie.

***** Botrytis :**

Compte tenu des conditions climatiques peu favorables, le traitement spécifique contre la pourriture grise n'est pas conseillée. Sur cépages sensibles assurez une protection soignée contre la 2ième génération des vers de la grappe.

P20

ISSN 0759-9633
Publication Périodique
CPPAP N°1769 A-D
Abonnement Annuel : 72 F. à
Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP MARSEILLE 9660 74 V
Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant: P.DUFFAUD



O L I V I E R S

Les piégeages de la mouche de l'olive sont en place : à Sari d'Orcino, Ajaccio, Petreto - Bicchisano, Sollacaro, Ortolo, Lecci di Porto-Vecchio, Ghisonaccia, Aleria, San Guiliano, Borgo.

Les 1ére captures ont été enregistrées à Ajaccio et Sarténe début Juillet. Pour une lutte raisonnée la méthode par appat insecticide est recommandée :

Méthode de lutte : contrôle du vol de la mouche dès juillet, en disposant, par ha, 4 à 5 globe-mouches remplis d'une solution de phosphate d'ammoniaque, à 30 g par litre, solution changée tous les 10 - 12 Jours. Faire des relevés de captures deux fois par semaine.

Intervention chaque fois que le nombre de captures s'élève nettement, soit ***4 captures en moyenne par piège.***

La pulvérisation se fera uniquement du côté sud de chaque arbre (1m²). Elle sera grossière, à raison de 0,5 litre par arbre, soit 50 litres de bouillie à l'hectare. Cette pulvérisation utilise un attractif des mouches. Mélanger dans 100 l d'eau : hydrolysat de proteines (Buminal) 600 g et Fenthion (Lebaycid) 300 g.

Le contrôle de la protection est nécessaire. Dès que le seuil de piqures est observé il convient d'appliquer un insecticide sur l'ensemble de la plantation.

=========================